

Energie 2050 en un clin d'oeil

Les objectifs

Consommer moins d'énergie

Réduction par personne (par rapport à 2000)

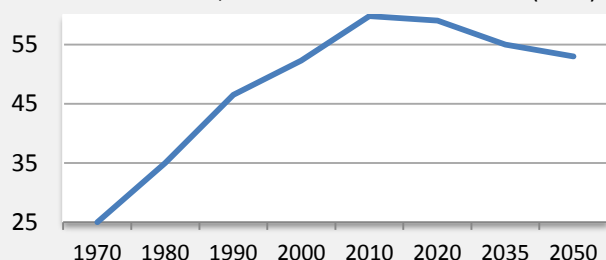
-16%
d'ici 2020

-43%
d'ici 2035

-54%
d'ici 2050

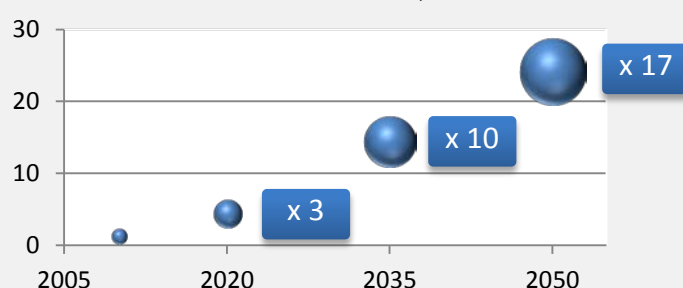
Bloquer la consommation d'électricité

Consommation, milliards de kilowattheures (TWh)



Augmenter la production renouvelable

Nouvelle électricité renouvelable, TWh



Deux étapes pour atteindre le but



Etape 1 – normes plus dures et subventions

Objectifs 2020 et 2035 fixés dans la loi

Augmentation de la taxe CO2

Mesures dans le domaine du bâtiment, des entreprises, des appareils, des véhicules, des énergies renouvelables, des centrales à gaz et des réseaux

Etape 2 – forte augmentation du prix de l'énergie

Taxe sur l'énergie, 2 variantes

1. Taxe CO2 entre 86 et 150.- fr./ tonne; électricité +10%; maintien de subventions importantes
2. Taxe CO2 210.- fr./tonne de combustibles; carburants 120.- fr. /tonne; électricité +22%

Conditions: harmonisation internationale des politiques de réduction du CO2, d'efficacité énergétique et de recherche. Nouvelle base constitutionnelle.

Energie 2050, 1^{ère} étape

Bâtiments

- Hausse de la taxe CO2 sur les combustibles, de 36.- fr. par tonne actuellement à 84.- fr. par tonne (de 9 à 22 cts/litre de mazout).
- Augmentation des subventions pour assainir les bâtiments. Au total, 525 millions par an; 2/3 Confédération et 1/3 cantons.
- Durcissement des normes cantonales (MOPEC).

Entreprises

- D'ici 2020, stabilisation de la consommation d'électricité au niveau de 2010.
- Exonération de la RPC pour les grands consommateurs qui s'engagent à améliorer leur efficacité énergétique (Iparl 12.400).
- Subventions, allouées sous forme d'appels d'offre publics.

Mobilité

- Durcissement des normes d'émission de CO2 d'ici 2020, en parallèle avec l'UE.

Appareils électriques

- Extension des catégories d'appareils concernés. Durcissement des normes, en principe au même rythme que l'UE.

Fournisseurs d'électricité

- Obligation de faire réaliser des économies à leurs clients. Marché de «certificats blancs».

Energies renouvelables

- Triplement de la production actuelle d'ici 2020, décuplement d'ici 2035.
- Augmentation, à 2,3 centimes par KWh, du supplément destiné à financer la rétribution à prix coûtant (RPC).
- Incitation à produire en fonction des besoins du marché (rétribution de l'injection)
- Droit de consommer la production propre.
- Pour les petites installations photovoltaïques, soutien unique lors de l'investissement.
- Maintien d'un contingent pour les installations photovoltaïques
- Planification, avec les cantons, de zones de développement des énergies renouvelables (plans directeurs et plans d'affectation).
- Déclaration d'intérêt national pour les installations de production renouvelables.
- Simplification et accélération des procédures d'autorisation.

Production électrique fossile

- Exonération partielle possible de la taxe CO2 pour les installations de couplage chaleur-force.
- Examen de nécessité pour les grandes centrales à gaz et intégration dans le système européen de droits d'émission

Stockage de l'énergie et réseaux

- Davantage de recherche sur le stockage de l'énergie et mise au point d'incitations pour le stockage.
- Elaboration d'ici 2014 d'une stratégie pour les réseaux, pour accélérer les procédures et répartir les coûts.